DEPARTEMENT de l'YONNE

Demande d'autorisation d'exploiter un élevage de volailles sur le territoire de la commune de Charny-Oreede- Puisaye

ENQUETE PUBLIQUE

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Le mardi 5 juillet 2023 à 17 heures 30

En application de l'article R 123-18 du code de l'environnement et en exécution l'article 8 de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE -2023-0153 en date du 4 mai 2023 de Monsieur le Préfet du département de l'Yonne

Je soussigné André PATIGNIER, Commissaire enquêteur, déclare avoir rencontré à la mairie de Villiers-saint-Benoit, Monsieur BAUDON Audric le porteur du projet.

Je l'ai informé que le public n'avait consigné aucune observation sur les registres d'enquête mis à sa disposition dans les mairies de Charny-Orée-de-Puisaye et Villiers-Saint-Benoit, que j'avais reçu deux personnes au cours des cinq permanences et que deux lettres m'avaient été remises l'une en en mairie de Charny-Orée-de-Puisaye l'autre en mairie de Villiers-Saint-Benoit (Délibérations des mairies). Elles ont été enregistrées sur le registre d'enquête publique ad hoc.

Par ailleurs je lui ai indiqué qu'un courriel avait été adressé par mail et qu'une observation avait été portée directement sur le registre dématérialisé mis à la disposition du public. Au total ce sont donc 2 observations qui figurent sur le registre dématérialisé.

Un exemplaire du présent procès-verbal, des observations et des lettres a été remis à M. BAUDON Audric qui a confirmé qu'il avait accès à l'ensemble des observations et documents annexés portés sur le registre dématérialisé et qu'il était en mesure de les exploiter.

J'ai invité M. BAUDON Audric à produire dans les quinze jours, un mémoire en réponse aux questions et observations jointes. Il devra nous parvenir sous forme dématérialisée et papier au plus tard le mardi 19 juillet 2023.

Le Commissaire enquêteur

Reçu Le 5 juillet 2023 M. BAUDON Audric